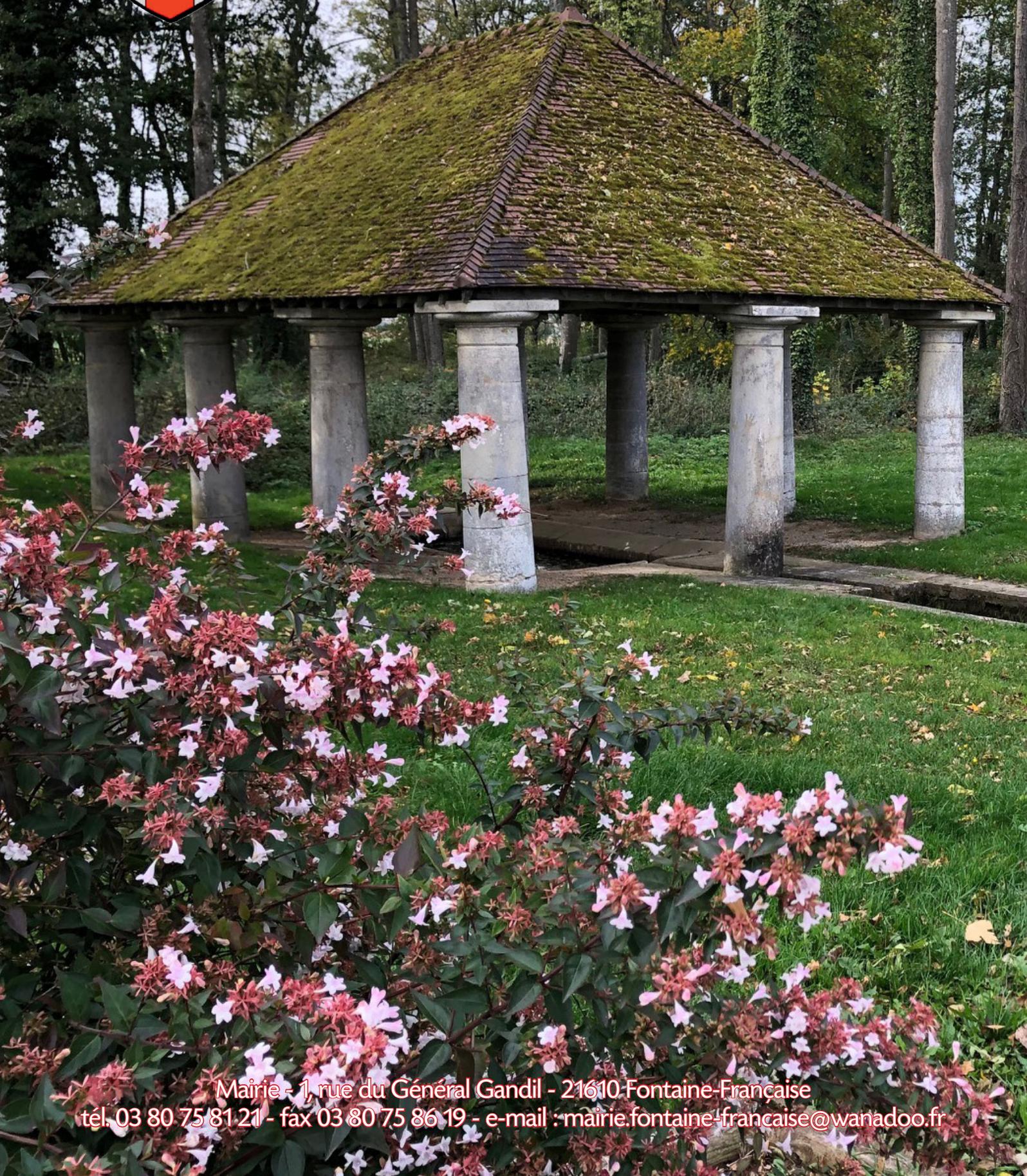


COMMUNE DE
FONTAINE-FRANÇAISE
BULLETIN MUNICIPAL 2020



Mairie - 1, rue du Général Gandil - 21610 Fontaine-Française
tél. 03 80 75 81 21 - fax 03 80 75 86 19 - e-mail : mairie.fontaine-francaise@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE



Bonjour à tous,

2020, une année qui marquera l'histoire !

L'année 2020 sera gravée dans notre mémoire avec un événement sans précédent, la pandémie mondiale qui continue à faire tant de victimes sur notre planète.

2020 a été également, une année d'élections municipales. Elle s'est déroulée en deux temps :

- Le 15 mars dernier, vous nous avez renouvelé votre confiance en soutenant l'arrivée de quatre nouveaux élus au sein de notre liste.

- Le 15 juin, l'installation du nouveau conseil municipal composé de six femmes et neuf hommes. Vous découvrirez dans cette 29^e revue municipale leur visage, ainsi que l'attribution de leurs commissions.

Une équipe ambitieuse, qui m'a reconduit à l'unanimité dans ma fonction de maire de notre belle commune de Fontaine-Française, pour un troisième mandat.

Merci à eux de me faire confiance en soutenant les projets et les actions menés, afin que Fontaine-Française continue à évoluer. Merci également, aux élus sortants, pour leur contribution durant ces dernières années.

Sans perdre de vue l'année 2020, pensons à 2021, tout en continuant à être prudents pour protéger nos familles et continuons à faire preuve de civisme, pour le bien de tous.

La pandémie de Covid-19 aura transformé, sans nul doute, le quotidien de chacun d'entre nous, sur le plan personnel mais aussi professionnel.

Malgré les difficultés économiques à venir, avec prudence, Fontaine-Française continuera à avancer sans baisser les bras, en soutenant l'économie locale et poursuivant nos investissements.

C'est pourquoi, durant les confinements, par deux fois, le conseil municipal a voté la suppression des loyers de nos commerçants locataires.

Le développement de Fontaine-Française se poursuit ; des nouveaux chantiers devraient sortir de terre en 2021 :

- La construction de maisons individuelles dans le nouveau lotissement, les premiers permis de construire sont signés, huit parcelles sont déjà réservées sur 18 lots ;
- La construction du nouveau gymnase par la COM COM du Mirebellois-Fontenois.
- La construction du nouvel établissement Ste Élisabeth.
- La livraison et mise en location des 7 logements rénovés dans l'ancienne gendarmerie.
- L'Intermarché : une attente forte pour notre territoire. Ce dossier est engagé depuis plus de quatre ans. Le futur gérant s'est présenté en mairie, les travaux devraient démarrer au premier semestre 2021.

Fontenoises et Fontenois, par votre soutien, vous m'avez reconduit dans ma fonction de maire. Mon engagement, celui de mes adjoints, de mes conseillères et conseillers municipaux, sera pour les six prochaines années de servir l'intérêt général. Nous serons pour vous et avec vous les garants d'une vie douce à Fontaine-Française.

Un grand merci à l'équipe de rédaction pour cette nouvelle édition.

Je tenais à vous informer également, que le site internet de la mairie est en construction, il sera bientôt opérationnel. Mais, en attendant, n'hésitez pas à télécharger « Panneau Pocket » pour recevoir les informations via votre téléphone ou depuis votre ordinateur.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël avec votre famille et vos amis, je l'espère !

Belle et heureuse année 2021 !

Restons vigilants, prenez soin de vous et de vos enfants.

Nicolas URBANO

Présentation du conseil municipal



**Le Maire
Nicolas Urbano
6^e mandat**



**1^{er} Adjoint
7^e mandat
André Jourdeuil**



**2^e Adjoint
5^e mandat
Christophe Cadet**



**3^e Adjoint
6^e mandat
Robert Stawinski**



**4^e Adjoint - 2^e mandat
Michel Fournier**



**Conseillère - 3^e mandat
Armelle Defaux**



**Conseiller - 3^e mandat
Gérard Molé**



**Conseiller - 3^e mandat
Richard Ferry**



**Conseillère - 2^e mandat
Sandrine Rondi**



**Conseiller - 2^e mandat
Vincent Fournier**



**Conseillère - 2^e mandat
Gabrielle Smet**



**Nouveau Conseiller
Cédric Husson**



**Nouvelle Conseillère
Laurence Robert**



**Nouvelle Conseillère
Emmanuelle Jouffroy**



**Nouvelle Conseillère
Emmanuelle Stoffel**

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire est président de droit dans toutes les commissions.

Commission des Finances

- Président : M. URBANO Nicolas, Maire
- Vice-Président : M. STAWINSKI Robert

• Membres

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - M. CADET Christophe | - Mme DEFAUX Armelle |
| - M. FERRY Richard | - M. FOURNIER Michel |
| - Mme JOUFFROY Emmanuelle | - M. MOLE Gérard |

Commission des Travaux

- Président : M. URBANO Nicolas, Maire
- Vice-Président : M. JOURDHEUIL André

• Membres

- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| - M. CADET Christophe | - Mme DEFAUX Armelle |
| - M. FOURNIER Vincent | - Mme RONDI Sandrine |
| - Mme SMET Gabrielle | - Mme STOFFEL Emmanuelle |
| - M. MOLE Gérard | |

Commission Vie Associative, Culture, Tourisme et Communication (COVATEC)

- Président : M. URBANO Nicolas, Maire
- Vice-Présidente : Mme RONDI Sandrine

• Membres

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| - M. FOURNIER Michel | - M. HUSSON Cédric |
| - Mme SMET Gabrielle | - M. STAWINSKI Robert |
| - Mme STOFFEL Emmanuelle | - Mme ROBERT Laurence |

Commission d'Ouverture de Plis

- Président : M. URBANO Nicolas, Maire
- Vice-Président : M. JOURDHEUIL André

• Membres titulaires

- | | |
|-----------------------|-----------------------|
| - M. CADET Christophe | - M. FOURNIER Vincent |
| - M. FOURNIER Michel | - M. STAWINSKI Robert |
| - M. MOLE Gérard | |

• Membres suppléants

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - M. FERRY Richard | - M. HUSSON Cédric |
| - Mme JOUFFROY Emmanuelle | - Mme RONDI Sandrine |
| - Mme STOFFEL Emmanuelle | |

Comité consultatif pour le bois

- | | |
|--------------------------|--|
| - M. FOURNIER Vincent | - M. FOUGEROUSE Jacky (membre non élu) |
| - Mme SMET Gabrielle | - M. PESCHARD Georges (membre non élu) |
| - Mme STOFFEL Emmanuelle | - M. MICLET François (membre non élu) |
| - M. MOLE Gérard | |

Conseil d'Administration du CCAS

• Membres élus par le Conseil Municipal

- Mme DEFAUX Armelle
- M. HUSSON Cédric
- Mme ROBERT Laurence
- Mme STOFFEL Emmanuelle

• Membres nommés par le Maire

- M. BERGET Guy
- Mme MIGNOTTE Céline
- M. RAMEAU Pierre
- Mme STAWINSKI Mireille

Délégués auprès du SICECO

- Délégué titulaire : M. URBANO Nicolas
- Délégué suppléant : M. STAWINSKI Robert



Crédit photo : Hervé ROBERT

Représentants du Conseil d'administration du collège Henry Berger

- M. JOURDHEUIL André
- M. FOURNIER Vincent

Représentant Correspondant Défense

- M. URBANO Nicolas a été nommé en tant que Correspondant Défense.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extraits des délibérations du Conseil Municipal en 2020

Les comptes-rendus détaillés des décisions prises en Conseil Municipal sont affichés sur les panneaux de la commune.

Les dépenses relatives aux travaux, aménagements, équipements, acquisitions ou ventes immobilières font l'objet d'une prévision dans la section d'investissement du budget primitif. Les travaux supplémentaires ou complémentaires réalisés en cours d'année sont également intégrés au budget prévisionnel par décision modificative prise par délibération du Conseil Municipal.

L'inscription de ces dépenses en section d'investissement permet à la commune de percevoir du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) une dotation, à taux forfaitaire, destinée à compenser la charge de TVA que nous supportons mais que nous ne pouvons pas récupérer par voie fiscale.

1) Vente des parcelles du lotissement « Champ Grassot »

Le prix de vente des parcelles est fixé à 60 euros TTC le m².

2) Travaux dans le logement 11 place Henri IV

Validation des devis de l'entreprise Recorbet d'un montant de 2.852 euros HT pour des travaux de raccordement d'eau, de l'entreprise Thallinger d'un montant de 3.348 euros HT pour la pose de radiateurs et tableau électrique, de la menuiserie Ravier d'un montant de 3.200 euros HT pour la fourniture et pose d'une porte d'entrée .

3) Réhabilitation de l'ancienne gendarmerie

Acceptation des avenants suivants (extensions et imprévus structurels) :

- Travaux de plomberie par l'entreprise RECORBET pour un montant de 3.791,50 euros HT, 5.493 euros HT et 1.161 euros HT.
- Travaux de couverture par VINGEANNE COUVERTURE pour un montant de 2.980 euros HT, 8.400 euros HT et 5.325 euros HT.
- Travaux de placo-isolation par l'entreprise NOIREAUT pour un montant de 8.820 euros HT.
- Travaux de démolition par l'entreprise BAI-DINO pour un montant de 8.973,75 euros HT et travaux de gros œuvre pour un montant de 18.451,80 euros HT
- Travaux d'électricité-chauffage-ventilation par l'entreprise SASU Electricité pour un montant de 5.947 euros HT.
- Travaux de menuiserie par l'entreprise PETIT pour un montant de 1.805 euros HT et 1.744 euros HT.

4) Mise en valeur de la place de l'amitié Franco-Allemande

Accord sur le devis de l'entreprise JACOTOT pour la mise en place de massifs d'arbustes pour un montant de 5.377,50 euros HT.

5) Déplacement de poteaux rue des Murots

En prévision de la modification de voirie, le devis ORANGE d'un montant de 2.481,60 euros HT est accepté pour le déplacement d'un poteau « télécom » et celui d'Enedis d'un montant de 2.907,83 euros HT pour un poteau « électrique ».

6) Lotissement « Champ Grassot »

Validation de l'avenant n° 1 de l'entreprise ID VERDE pour des travaux de clôture d'un montant de 5.447 euros HT.

7) Entreprises retenues suite à l'appel d'offres pour l'installation d'une aire de jeux

- Lot n° 1 Terrassement : SAS Bongarzone pour un montant de20.917 euros HT
- Lot n° 2 Espaces verts : Entrin'52 pour un montant de797 euros HT
- Lot n° 3 Terrain multisport + jeux : AJ3M pour un montant de 46.632 euros HT

8) Entreprises retenues suite à l'appel d'offres pour les travaux de voirie (déviation de la rue des Murots pour construction du gymnase, démolition maison Guenon, création nouvelle voirie)

La SAS Bongarzone est retenue pour un coût global de 92.782,50 euros HT.

9) Exonération de loyer dans nos locaux commerciaux en location

Au vu de la crise sanitaire liée au Coronavirus, la municipalité prend la décision de ne pas percevoir de loyer pour les mois d'avril et mai et n'appliquera pas de révision au titre de l'année 2020.

10) Acquisition et maintenance des défibrillateurs

Remplacement des 2 défibrillateurs type DAE (Salle polyvalente et place Henri IV) et acquisition d'une armoire pour celui de la place Henri IV pour un coût global de 2.445 euros HT auprès de Le-défibrillateur.com.

11) Réfection chemin de la Grande Prairie

Acceptation du devis de l'entreprise Bongarzone d'un montant de 10.435 euros HT pour la réfection du chemin entre l'écluse et l'aire de pique-nique.

12) Réfection des chemins communaux

La municipalité prend sa quote-part de 4.467 euros HT pour les travaux de réfection des chemins communaux (dérasage des bords, nettoyage du milieu et reprofilage compacté) qui seront réalisés par l'entreprise Bredillet pour le compte de l'Association Foncière de Remembrement.

13) Viabilisation terrain route de Mirebeau

Suite à la vente d'un terrain de 2.000 m² route de Mirebeau (ZN 285) à la SCI OMAHA la viabilisation est confiée à la SAS Bongarzone pour un montant de 15.903 euros HT.

14) Transfert de gestion de la MAPA à l'AGES-ADAPEI Côte-d'Or

La municipalité a confié en 1992 la gestion de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées (MAPA) à l'association A.F.A.P.A. (Association Fontenoise d'Aide aux Personnes Agées) créée à cet effet.

L'AGES (Association de Gestion) - ADAPEI a repris en janvier 2017 la gestion du Foyer d'Accueil Médicalisé Ste Elisabeth installé sur notre commune. L'ADAPEI Côte-d'Or (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) a été créée en 1962 et gère 3 établissements dans le département (FONTAINE-FRANCAISE, AUXONNE, IS-SUR-TILLE).

En raison du départ en retraite le 1^{er} janvier prochain de la directrice de la MAPA nous avons pris contact avec cette association pour examiner avec elle la possibilité de lui transmettre la gestion de notre maison d'accueil sachant que la proximité des 2 établissements permettrait facilement de mutualiser certains services.

Suite à nos échanges et réunions de concertation avec l'ADAPEI et l'AFAPA, le Conseil d'administration de cette dernière a validé le projet qui a été entériné lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 juillet. Une demande formelle a été adressée à l'ADAPEI qui a répondu favorablement.

Le Conseil Départemental a donné son approbation sur ce rapprochement.

A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce en faveur de ce transfert.

15) Convention avec la COM-COM du Mirebellois et Fontenois

Signature d'une convention avec la COM-COM pour la mise à disposition de son service « entretien des locaux » afin d'assurer l'entretien des locaux de la Mairie, de la bibliothèque et de la salle polyvalente pour une durée hebdomadaire de 18H30.

16) Implantation d'un Noeud de Raccordement Optique

Mise à disposition d'un terrain rue de France pour l'implantation d'un nœud de raccordement Optique (local technique recevant les infrastructures des opérateurs) préalable au déploiement de la fibre optique dans la commune.

17) Renouvellement du bail du logement de fonction de la Trésorerie

Pour un montant annuel de 4.651 euros hors charges, révisable annuellement et d'une durée de 3 ans.

18) Modification de l'installation de pompage pour la production d'eau potable

Afin d'optimiser les conditions de pompage et d'assurer la continuité de service pendant les travaux programmés de réhabilitation du réservoir, la proposition de la SAUR pour l'installation d'un nouvel ensemble de pompage à vitesse variable est acceptée pour un coût total de 23.550 euros HT.

19) Aménagement du local de l'ancienne trésorerie

Pour permettre la mise à disposition d'un nouveau local commercial dans le centre de la commune il est décidé d'effectuer des travaux d'aménagement dans le local inoccupé de l'ancienne trésorerie. L'ensemble du projet se chiffre à 22.414 euros HT. L'aide du Conseil Départemental sera sollicitée à hauteur de 10.000 euros dans le cadre de l'appel à projets « Village Côte-d'Or ».

20) Renouvellement du bail avec Orange

Pour l'installation de son antenne de téléphonie mobile sur notre château d'eau moyennant un loyer annuel de 2.800 euros sur une durée de 12 ans.

21) Contrats d'affermage

Le contrat d'affermage avec la SAUR pour l'exploitation du service de l'eau potable expirant le 31 décembre 2020 et celui du service de l'assainissement le 30 avril 2021, il est décidé de prolonger les contrats jusqu'au 31 décembre 2021 et de procéder à un appel d'offres pour préparer un nouveau cahier des charges et regrouper les deux contrats.

22) Travaux O.N.F. - Demande de subvention

La municipalité approuve le projet présenté par l'O.N.F. pour procéder au dépressage (sélection de jeunes arbres afin de favoriser leur développement) dans les parcelles forestières 2D et 3C d'une surface de 7,91 ha.

Ces travaux dont le montant estimatif s'élève à 8.526 euros HT feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40%.

23) Remplacement des gouttières sur l'ancien atelier municipal

Validation du devis de Vingeanne Couverture pour 2.786 euros HT.

24) Opposition au transfert de la compétence du plan local d'urbanisme

Considérant que le 1^{er} janvier 2021 la compétence du plan local d'urbanisme sera transférée à la COM-COM du Mirebellois et Fontenois sauf opposition de 25% des communes représentant 20% de la population dans les 3 mois précédents, le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert.

25) Transfert de la convention de location de la M.A.P.A.

Dans le cadre du projet de transfert de la gestion de la M.A.P.A. en faveur de l'AGES-ADAPEI le Maire est autorisé à signer une nouvelle convention de location du bâtiment.

26) Remplacement des luminaires « type boule » par des équipements Leds

Une première tranche de travaux (sur les 6 prévues pour l'ensemble de la commune) est programmée pour remplacer 77 luminaires. Le devis du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence, s'élève à 55.264 euros HT dont 28.664 euros à la charge de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Compte administratif 2019 : ce compte correspond à la clôture de l'exercice 2019 et reprend les dépenses et les recettes réellement réalisées au cours de l'année 2019.

Il est structuré en 2 sections bien distinctes qui sont :

- La section de fonctionnement.
- La section d'investissement.

La section de fonctionnement représente toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel ...).

L'excédent résultant du fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement et détermine les ressources disponibles de la commune pour le financement de ses investissements et le remboursement en capital de ses emprunts.

La section d'investissement représente toutes les opérations de dépenses et de recettes relatives aux travaux, aux aménagements, équipements, achats ou ventes de terrains, d'immeubles

De manière générale les dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (Impôts, taxes, recettes du domaine, tarifications des services) par des dotations et des subventions et par le recours à l'emprunt.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Prévues	797 362,91 €	Prévues	713 086,00 €
Réalisées	734 782,07 €	Réalisées	977 925,55 €
		Excédent reporté	1 048 039,12 €
		Cumul	2 025 964,67 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Prévues	2 270 751,12 €	Prévues	2 019 198,91 €
Réalisées	769 190,83 €	Réalisées	1 474 404,14 €
Reste à réaliser	1 510 812,53 €	Excédent reporté	421 784,70 €
		Cumul	1 896 188,84 €
		Reste à réaliser	659 659,00 €

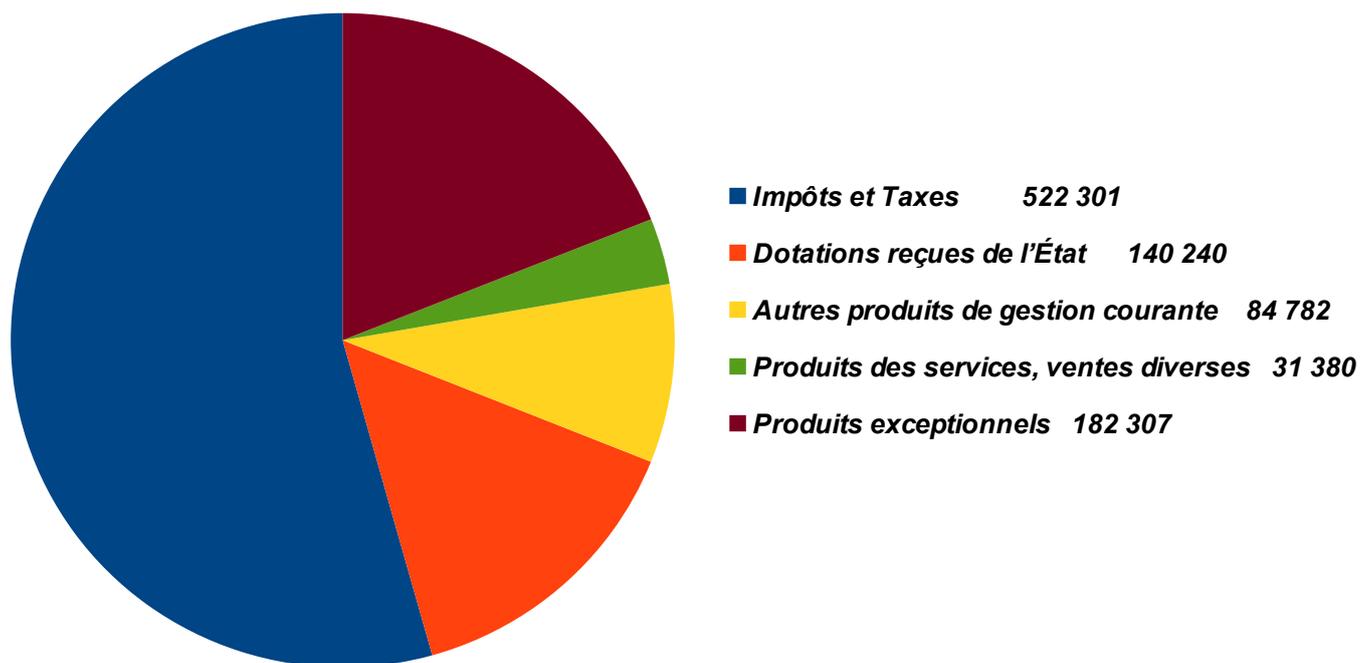
Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	2 025 964,67	-	734 782,07	=	1 291 182,60 €
Investissement :	1 896 188,84	-	769 190,83	=	<u>1 126 998,01 €</u>
Excédent :					2 418 180,61 €
Reste à réaliser :	1 510 812,53	-	659 659,00	=	<u>- 851 153,53 €</u>

Résultat global :

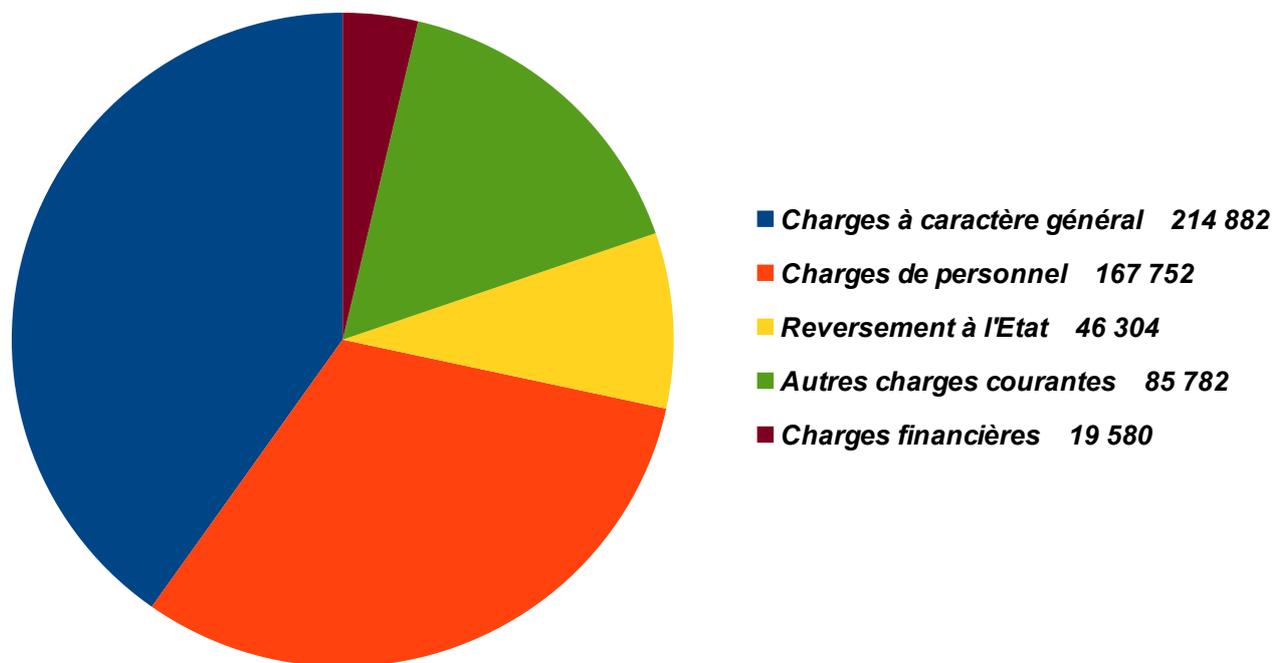
1 567 027,08 €

Ce résultat global représente les fonds propres de la commune à la fin de l'exercice 2019

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 961.009 €**Recettes**

Les produits exceptionnels proviennent de la vente aux infirmières du local qu'elles louaient dans la Maison Médicale ainsi que de la vente de l'ancienne école primaire rue de l'Église.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus de nos immeubles.

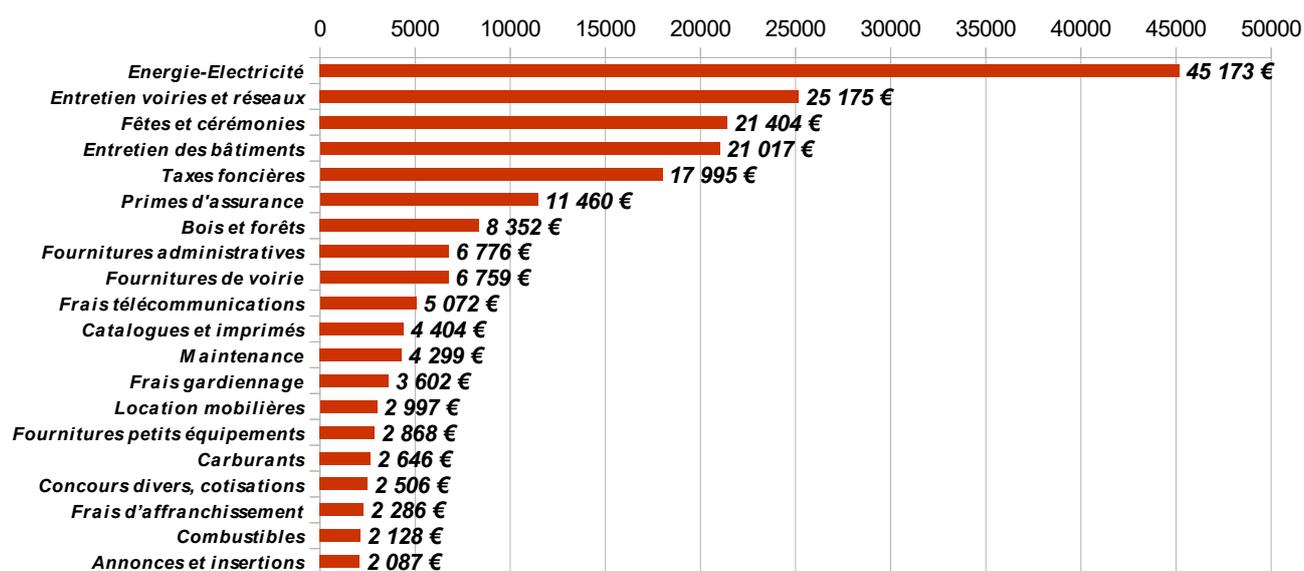
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 534.300 €**Dépenses**

Les autres charges courantes comprennent principalement les indemnités versées aux élus, la dotation au service incendie et les subventions versées aux associations.

Le reversement à l'État est effectué au titre de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

(Pour plus de lisibilité seuls les postes supérieurs à 2000 euros ont été repris dans le graphique)



TAUX D'IMPOSITION APPLIQUES PAR LA COMMUNE EN 2020

Ces taux sont inchangés par rapport à ceux appliqués en 2019 (depuis 2011)

Taxe d'habitation	9,84 %
Taxe foncière bâti	10,30 %
Taxe foncière non bâti	32,53 %

Même si les taux d'imposition appliqués par la commune restent inchangés, le montant de l'impôt à payer peut augmenter, cela est principalement dû à l'augmentation des bases d'imposition qui sont révisées nationalement, chaque année.

Avis de Recherche



Dans le but de **sauvegarder et transmettre notre patrimoine local** aux futures générations, la commission « culture » de la commune de Fontaine-Française, recherche tous documents et photos permettant de retracer l'histoire du village à travers les âges.

La municipalité fait appel à la générosité des Fontenois qui souhaiteraient verser aux archives de la mairie, tout ce qui a constitué la vie locale jusqu'à aujourd'hui : commerces, défilés, fêtes religieuses et laïques, comices, événements exceptionnels, bâtiments disparus... **Toute information est la bienvenue.**

Les documents et photos sur papier pourront être déposés en mairie. Après numérisation, ils seront soit restitués aux propriétaires qui le demanderont, soit archivés en mairie. Ils pourront également être envoyés par mail, à l'adresse suivante : patrimoine.ff@gmail.com.

Nous espérons que vous serez sensibles à cet appel et vous remercions par avance de votre contribution à la préservation de notre histoire locale et de nos souvenirs communs.

TRAVAUX

Avancement de la rénovation de l'ancienne Gendarmerie



Déviation de la rue des Murots pour construction du Gymnase



Lotissement communal "Champ Grassot"



Lotissement Champ Grassot
route de Chazeuil

Les Villas
Henriade
FONTAINE FRANÇAISE

Installation d'une aire de jeu



Extension de l'atelier municipal



Végétalisation et mise en valeur de la place de l'amitié Franco-Allemande



ETAT-CIVIL 2020

ACTE DE NAISSANCE

- SERVEAUX Djayah, Rosa : 18 novembre 2019
- LEROY Malo, Daniel : 21 janvier 2020
- GAVEAU Benjamin, Gabriel, Jean-Claude, Henry 7 avril 2020
- MARECHAL Lizëa, Martine, Rose : 15 juin 2020
- BRAUX Tino, André, Gérard : 14 août 2020
- CHAMBELLANT Antoine, Fabrice, Jean 12 novembre 2020



ACTE DE MARIAGE

← . Aurélie MONTEIRO et Nidal EL SHEIKH
le 11 juillet 2020

Marie-Hélène CUCUEL et Fabien LINOTTE
le 1^{er} août 2020
(pas de photographie)

Isabelle CIVRAIS et Cyrille SENECHAL
le 1^{er} août 2020



ACTE DE DECES

Liste transcrite à partir de la Table Annuelle des décès du département de la Côte-d'Or reçue par la mairie. Nous ne recevons pas tous les actes de décès, notamment si le défunt ou la défunte est décédé(e) en dehors de la commune. Nous vous prions de nous en excuser.

2019 :

- Roger CORNOT : 9 mai 2019
- Yvette HENRY : 3 juin 2019
- Madeleine DELORME née MICHAUD : 24 juillet 2019
- Jean-Claude CARPENTIER : 21 août 2019
- André GUILLAUME : 16 septembre 2019
- Michel MORERE : 5 novembre 2019
- Hubert TARBY : 18 novembre 2019
- Jean-Pascal HECQUET : 16 décembre 2019

2020 :

- Yvette TOURNOIS née BREVET : 3 janvier 2020
- Philippe MYSSON : 6 janvier 2020
- Jacques ALOTH : 18 février 2020
- Jacqueline WEISS née MAILLOT : 19 avril 2020
- Monique MONNIEZ : 27 avril 2020
- Denise LOBRE : 29 mai 2020
- Madeleine GOGUEY : 2 juillet 2020
- Juliette GAULT : 6 juillet 2020
- Paulette ROBINET : 13 juillet 2020
- Michel SUBLET : 26 juillet 2020
- Samuel CAILLAUX : 21 septembre 2020
- Jean-Claude MACAREZ : 21 septembre 2020
- Pierre MOUTA : 5 octobre 2020

VIE COMMUNALE

INFOS PRATIQUES

Horaires de la Mairie

Lundi, Mardi, Jeudi : 8h-12h et 13h-17h - Mercredi : 8h-17h
Vendredi : 8h-12h et 13h-17h30 - Samedi : **La mairie est fermée.**
Fermeture du 25/12/2020 au 01/01/2021 - **Réouverture** le 04/01/2021 à 8h

Horaires 2020 de la déchèterie

Lundi : 9h - 12h
Mardi, Jeudi, Samedi : 14h-17h - **18h en été**
Mercredi, Vendredi : **fermée.**

Déchèterie - ZA- route de Chazeuil

- Hiver : 01/11 > 31/03 - Été : 01/04 > 31/10
Jours fériés : fermeture du site.

L'Agence Postale Communale

Fermée le lundi, ouverte du mardi au samedi matin inclus de 9h à 12h.
Fermée les samedis 26/12/2020 et 02/01/2021



Prendre soin les uns des autres

Personnes vulnérables

La pandémie de COVID 19 peut mettre certains habitants de Fontaine-Française en difficulté.

Aussi la municipalité et le CCAS rappellent que les personnes âgées ou handicapées, ou isolées à leur domicile qui ont besoin d'une aide, peuvent nous contacter.

Vous pouvez (ou le cas échéant le représentant légal, un tiers ou un proche) appeler la Mairie au 03.80.75.81.21 pour vous faire connaître.

Information : la municipalité fournit les attestations dérogatoires obligatoires pour sortir de chez soi.

Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement est obligatoire pour tout Français qui atteint l'âge de seize ans. Ce dernier doit se présenter à sa mairie de son domicile ou se faire recenser en ligne sur service-public.fr pour participer ensuite à la Journée Défense et Citoyenneté. Il doit fournir une pièce d'identité et un livret de famille ou un acte de naissance.

• Recensement à seize ans : qui est concerné ?

Le recensement obligatoire des jeunes de 16 ans concerne les jeunes Français (articles L113-1 à L113-8 et R*111-1 à R*111-18 du Code du service national).

• Quand se faire recenser ?

Le Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de l'anniversaire. Pour les cas particuliers :

- La personne qui devient française entre 16 et 25 ans, doit se faire recenser dans le mois qui suit l'acquisition de la nationalité française.
- La personne qui peut rejeter la nationalité française mais ne le fait pas, doit se faire recenser dans le mois qui suit ses 19 ans.
- La personne qui a dépassé les délais, peut régulariser sa situation avant l'âge de 25 ans.

• Pourquoi se faire recenser ?

Le recensement obligatoire des Français de 16 ans permet à l'administration de les convoquer ultérieurement pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Le jeune est obligé de participer à cette journée.



Le jeune non recensé ne pourra pas non plus passer un concours ou un examen d'État avant l'âge de 25 ans. En principe, le jeune recensé est également inscrit d'office sur les listes électorales dès qu'il a 18 ans. Par définition, ce ne sera pas le cas du jeune non recensé.

Bon à savoir : jusqu'à ses 25 ans, le jeune recensé doit faire connaître à l'organisme chargé du service national tout changement de domicile ou de résidence d'une durée supérieure à quatre mois. Il doit aussi faire connaître tout changement de situation familiale ou professionnelle.

Passeport ADULTE

POUR INFORMATION

La Mairie de Fontaine-Française n'est pas habilitée à la délivrance des passeports ainsi que des cartes d'identité, par conséquent, nous demandons aux habitants de la commune de s'adresser et prendre rendez-vous à la Mairie de Mirebeau sur Bèze en appelant le 03.80.73.97.20.

Toutes ces démarches peuvent aussi être réalisées dans toute Mairie habilitée dont la liste est disponible sur service-public.fr.

PREMIERE DEMANDE – RENOUELEMENT

Coût : 86 €

Durée de validité : 10 ans

Pour demander un passeport biométrique, les documents à présenter dépendent de votre situation. Votre présence est exigée lors du dépôt et du retrait de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'un dispositif de recueil.

Pièces à fournir :

- Le dossier de demande : vous pouvez le compléter sur le site « service-public.fr » ou remplir le formulaire papier cerfa n° 12100 * 02 à retirer auprès d'une mairie.
- Votre ancien passeport (original + photocopie).
- Ou votre carte d'identité (original + photocopie) s'il s'agit d'une première demande de passeport ou d'un renouvellement suite à une perte ou un vol.
- Deux photos d'identité récentes (- de 6 mois) et conformes aux normes.
- Timbre fiscal : 86 € (achat en ligne ou dans un bureau de tabac).
- Justificatif du domicile (original + photocopie). Facture bien à votre nom et datée de moins d'un an, liée au fonctionnement de votre habitation (téléphone, électricité, gaz, eau, impôts...).
- En cas de perte ou de vol de votre ancien titre, il est nécessaire de fournir l'imprimé de déclaration de perte du document ou le dépôt de plainte en original pour un vol.
- Si vous ne pouvez pas présenter de documents d'identité, vous devez fournir un acte de naissance daté de moins de trois mois si vous êtes né dans une commune qui n'a pas dématérialisé son état civil. (Liste des mairies à vérifier sur COMEDec).
- Si un changement d'état civil est intervenu (mariage, divorce, veuvage...) pour une femme il est nécessaire d'apporter le document justifiant ce changement (acte de mariage, de décès, jugement de divorce...).



Passeport MINEUR

PREMIERE DEMANDE – RENOUELEMENT

Coût : entre 0 et 14 ans : 17 € ; entre 15 et 17 ans : 42 €

Durée de validité : 5 ans

La présence du mineur lors du dépôt de la demande est indispensable et lors du retrait également à partir de 12 ans, car il y a à nouveau une prise d'empreintes. Il doit être accompagné à chaque fois par une personne exerçant l'autorité parentale (parent ou tuteur).

Pièces à fournir :

- Le dossier de demande : vous pouvez le compléter sur le site « service-public.fr » ou remplir le formulaire papier cerfa n° 12101 * 02 à retirer auprès d'une mairie.
- L'ancien passeport (original + photocopie).
- Ou la carte d'identité (original + photocopie) s'il s'agit d'une première demande de passeport ou d'un renouvellement suite à une perte ou un vol.
- Deux photos d'identité récentes (- de 6 mois) et conformes aux normes.
- Timbre fiscal : 17 € ou 42€ selon l'âge du demandeur (achat en ligne ou dans un bureau de tabac).
- Justificatif du domicile (original + photocopie). Facture bien au nom des parents et datée de moins d'un an, liée au fonctionnement de l'habitation (téléphone, électricité, gaz, eau, impôts...). En cas de garde alternée, il faut fournir les justificatifs des deux domiciles accompagnés des pièces d'identité des parents.
- En cas de perte ou de vol de l'ancien titre, il est nécessaire de fournir l'imprimé de déclaration de perte du document ou le dépôt de plainte en original pour un vol.
- Si vous ne pouvez pas présenter de documents d'identité, vous devez fournir un acte de naissance daté de moins de trois mois si l'enfant est né dans une commune qui n'a pas dématérialisé son état civil. (Liste des mairies à vérifier sur COMEDec).
- En cas de séparation des parents, il est nécessaire de fournir le jugement en original afin de justifier la domiciliation de l'enfant.

Bon à savoir : Retrait du passeport

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative. Le passeport qui est délivré est un passeport biométrique. Il doit être retiré dans les 3 mois qui suivent sa mise à disposition. Passé ce délai, il est détruit. Vous devez le retirer personnellement au lieu de dépôt du dossier, car il y a à nouveau une prise d'empreintes.

CARTE D'IDENTITE

PREMIERE DEMANDE - RENOUELEMENT

Coût : gratuit

Durée de validité : 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les mineurs.

La carte d'identité n'est pas obligatoire mais pour certaines démarches, il est nécessaire de justifier de son identité. La présence de l'enfant est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes, dès 12 ans. Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'un dispositif de recueil.

Pièces à fournir :

- Le dossier de demande : vous pouvez le compléter sur le site « service-public.fr » ou remplir le formulaire papier cerfa n° 12100 * 02 à retirer auprès d'une mairie.
- Votre ancienne carte (original + photocopie).
- Deux photos d'identité récentes (- de 6 mois) et conformes aux normes.
- Timbre fiscal : 25 € en cas de perte ou de vol (achat en ligne ou dans un bureau de tabac).
- Justificatif du domicile (original + photocopie). Facture bien à votre nom et datée de moins d'un an, liée au fonctionnement de votre habitation (téléphone, électricité, gaz, eau, impôts...).
- En cas de perte ou de vol de votre ancien titre, il est nécessaire de fournir l'imprimé de déclaration de perte du document ou le dépôt de plainte en original pour un vol.
- Si vous ne pouvez pas présenter de documents d'identité, vous devez fournir un acte de naissance daté de moins de trois mois si vous êtes né dans une commune qui n'a pas dématérialisé son état civil. (Liste des mairies à vérifier sur COMEDec).
- Si un changement d'état civil est intervenu (mariage, divorce, veuvage...) pour une femme il est nécessaire d'apporter le document justifiant ce changement (acte de mariage, de décès, jugement de divorce...).

Pour un mineur :

Durée de validité : 10 ans

Tout mineur français peut avoir une carte d'identité quel que soit son âge (même un bébé).

Pièces à fournir :

- Le dossier de demande : vous pouvez le compléter sur le site « service-public.fr » ou remplir le formulaire papier cerfa n° 12101 * 02 à retirer auprès d'une mairie.
- L'ancienne carte d'identité (original + photocopie).
- Deux photos d'identité récentes (- de 6 mois) et conformes aux normes.
- Justificatif du domicile (original + photocopie). Facture bien au nom des parents et datée de moins d'un an, liée au fonctionnement de l'habitation (téléphone, électricité, gaz, eau, impôts...). En cas de garde alternée, il faut fournir les justificatifs des deux domiciles accompagnés des pièces d'identité des parents.
- En cas de perte ou de vol de l'ancien titre, il est nécessaire de fournir l'imprimé de déclaration de perte du document ou le dépôt de plainte en original pour un vol.
- Si vous ne pouvez pas présenter de documents d'identité, vous devez fournir un acte de naissance daté de moins de trois mois si l'enfant est né dans une commune qui n'a pas dématérialisé son état civil. (liste des mairies à vérifier sur COMEDEC).
- En cas de séparation des parents, il est nécessaire de fournir le jugement en original, afin de justifier la domiciliation de l'enfant.

Retrait de la carte

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais peuvent augmenter de manière significative.

La carte doit être retirée au lieu de dépôt du dossier, dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, elle sera détruite.

3, 2, 1 c'est parti !



Le site internet grand public PanneauPocket est en ligne. Tous vos panneaux sont désormais accessibles pour tous vos habitants depuis un téléphone, une tablette, et également un ordinateur. La boucle est bouclée !

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket



Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



100% Anonyme
Gratuit
sans publicité

Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.

Pour faire suite aux décisions gouvernementales, en raison de l'épidémie de COVID-19

Les cérémonies commémoratives, les manifestations culturelles et sportives, les activités des clubs sportifs et des associations caritatives et culturelles ont pour beaucoup été annulées et le demeurent jusqu'à nouvel ordre. C'est pourquoi les commémorations du 8 mai et du 11 novembre se sont déroulées en comité restreint.



Quelle drôle d'année pour les cérémonies de mémoire

Une année sans villageois, sans pompier, sans militaire, une année sans porte-drapeaux.

Le conseil municipal tenait à leur rendre hommage à travers la disparition d'un des leurs, l'un des nôtres, Pierre Mouta qui s'est éteint le 05 octobre 2020 comme il a vécu, en toute discrétion.

Pierre aura rempli cette mission hautement symbolique avec dignité et constance, se pliant aux règles du protocole pendant 20 années en qualité de porte-drapeau et 30 années en tant qu'adhérent à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, fier d'avoir participé à la transmission de la mémoire, l'allure digne, le dos voûté... l'âge est là... S'inclinant à la mémoire des morts pour la France, mais aussi aux obsèques, avec respect pour ceux qui ont servi la France.



Au plus grand bonheur de tous, quelques manifestations et expositions ont pu avoir lieu entre deux confinements :

Premier marché de potiers



L'association Artisanadart, présidée par Chloé Marguerie, a organisé les 11 et 12 juillet au sein des écuries du château de Fontaine-Française le premier marché de potiers inscrit au calendrier du Collectif National des Céramistes (CNC). L'objectif était de relever le pari de mobiliser à une période compliquée, des artisans potiers et des céramistes sur un territoire où ils sont peu représentés, contrairement à la Puisaye et au Clunisois. Dominique Marguerie, véritable cheville ouvrière de ce marché de potiers, est céramiste à Fontaine-Française et tient la « galerie de l'étang » durant la saison estivale. Quelques-unes de ses créations étaient exposées sur le marché ainsi que celles de nombreux potiers et céramistes du secteur : Cornélia et Patrick Chaudron de Renève, Brigitte Chasserang de Foncegrive, ancienne enseignante au lycée de Longchamp, Lauriane Ballay de Dijon, Philippe Rouhier d'Évelle et Bruno Muller de Curtil-Saint-Seine. Il y avait également des artisans de Saône-et Loire, Nièvre, Jura et Vaucluse.



Les manifestations proposées par le club : Amitié- Rencontre

Malgré les exigences sanitaires qui ont considérablement perturbé les activités du club Amitié-Rencontre, nous avons réussi à proposer quelques expositions.

L'atelier « Photœil club » a ainsi offert à ses adhérents, aux habitants et à tous les curieux une exposition-anniversaire dans les jardins du château de Fontaine-Française, du 15 août au 20 septembre.



Dix années de fonctionnement déjà ! Et toujours autant de plaisir pour les photographes comme pour les visiteurs. Ce fut aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir le parc arboré et ses petits coins secrets.

Cette exposition a été un vrai défi à relever : comment exposer en extérieur aussi longtemps nos plus jolies photos sans qu'elles soient abîmées par les aléas climatiques, sans dénaturer le parc du château et comment inviter le visiteur à se promener là où il ne va que très rarement !

Un carré particulier était réservé en hommage à Philippe Mysson notre photographe « animalier ».

Le bilan de cette exposition qui s'est tenue plus d'un mois est très positif.

La seconde exposition photo se déroulait aux écuries du petit château, lors des journées du patrimoine, quatre thèmes étaient représentés : Ouvertures, Paréïdolies, les Expressions de la langue française et un thème que nous avons réservé à notre camarade disparu trop tôt, les Animaux de Philippe Mysson.



La difficulté fut la gestion des contraintes dues au virus, afin d'obtenir l'autorisation préfectorale.

Si le sens unique et le respect de la distanciation n'ont pas permis aux photographes d'accompagner les visiteurs pour fournir les explications nécessaires à chaque photo, plus de 300 visiteurs nous ont fait le plaisir de participer.



Parmi les visiteurs, le tirage au sort a désigné M. Hendel F, gagnant de la tombola. Félicitations à lui.

La photo qui a reçu le plus de votes est celle du château de Rosières.

Pour satisfaire votre curiosité, que sont les paréïdolies ?

Lorsque vous regardez, par exemple, un nuage et que, en raison de sa forme, votre cerveau vous dit c'est un mouton. C'est une paréïdolie.

Comme je me plais à dire aux enfants : « dans les contes il existe des trolls, des lutins, des gnomes... nous, nous les avons photographiés ! ».

Du 9 au 11 octobre, **l'atelier « Patch en Vingeanne »** du club Amitié-Rencontre a réalisé une très belle exposition dans la grande salle de la maison du Val de Vingeanne. Un grand nombre de visiteurs, surpris par la complexité du travail à fournir pour parvenir à ces résultats, est ressorti ravi de cette découverte.



Les mains habiles des patcheuses ont toutes participé à la réalisation du gros lot. Une main innocente a désigné la Chanitoise M-F Berille gagnante du gros lot. Félicitations à elle.

Le Noël des enfants

La période troublée que nous traversons depuis le mois de mars a obligé la municipalité de Fontaine-Française à annuler nombre d'événements et notamment celui du 14 juillet au cours duquel les enfants recevaient un présent toujours bien apprécié.

C'est pourquoi les enfants de la commune, scolarisés de la petite section de maternelle à la classe de 3^e, ont été invités à se rendre à la mairie le mercredi matin 25/11 ou le samedi matin 28/11 de 9h à 12h.

Monsieur le Maire et ses conseillers étaient heureux de leur remettre un calendrier de Noël aux douceurs chocolatées, et ce dans le plus strict respect des gestes barrières. Bonne dégustation !



Annulation du repas de Noël des Aînés

Une décision difficile à prendre, connaissant l'attachement des intéressés à cette manifestation, mais nécessaire en raison du contexte sanitaire actuel.

En concertation avec les membres du conseil municipal, la décision a été prise cette année de renoncer à l'organisation du repas des Aînés, qui se déroule d'ordinaire mi-décembre et d'offrir, en compensation, un bon d'achat à utiliser chez les commerçants de notre commune.

Enfin, le maire et son conseil rappellent aux Aînés, et plus largement aux habitants de Fontaine-Française, que les services de la mairie restent à leur disposition en cas de besoin.



L'Historique d'une entreprise locale

SMFF (Société Métallurgique de Fontaine-Française) est une filiale du groupe G. MAGYAR SA, constructeur de véhicules citernes, de conteneurs citernes et de wagons citernes. Implantée depuis 1968 à Fontaine-Française, SMFF fabrique principalement des semi-remorques citernes destinées au transport de produits liquides et de gaz liquéfiés tels que :

- Liquides alimentaires (lait, vin, glucose...)
- Liquides inflammables (alcool, carburants, solvants...)
- Produits chimiques liquides (inflammables, toxiques, corrosifs...)
- Déchets.
- Gaz liquéfiés réfrigérés (cryogénie)



Selon le produit transporté, les températures peuvent atteindre -196°C pour les gaz réfrigérés et $+250^{\circ}\text{C}$ pour des produits chauds tel le bitume. Certaines citernes comportent une isolation thermique afin de conserver au mieux la température de chargement du produit transporté.

Le métal utilisé pour la construction de ces citernes est principalement de l'acier inoxydable.

La fabrication de ce type de véhicule fait appel à de nombreux corps de métiers tels que : chaudronniers, soudeurs, calorifugeurs, peintres, électriciens, hydrauliciens, freineurs etc...

Chaque commande fait l'objet d'une étude ; les plans, les calculs ainsi que la R et D (recherche et développement) sont réalisés par les techniciens et ingénieurs du bureau d'étude.



Tous les véhicules sont construits dans le respect de diverses et nombreuses réglementations ; de ce fait ils subissent de nombreux contrôles, tests et épreuves avant livraison.

Actuellement la SMFF emploie environ 300 personnes.

Les véhicules fabriqués sur le site de Fontaine-Française sont vendus en France mais aussi à l'exportation dans la plupart des pays Européens, le Moyen-Orient et le Maghreb.

La municipalité de Fontaine Française est pleinement consciente que la présence, sur son territoire, de l'usine SMFF/MAGYAR, société performante et de grande renommée, est un atout majeur pour l'emploi et le développement économique du village et des communes environnantes. Cela permet aussi de maintenir une densité de population satisfaisante en milieu rural.



Sapeurs-pompiers de Fontaine-Française

Le centre d'incendie et de secours de Fontaine-Française est heureux de vous présenter les 3 nouvelles recrues venant « gonfler » ses effectifs...

- **HUGUENIN Jean-Pierre**, 46 ans, ouvrier spécialisé dans le bâtiment, demeurant à Fontaine-Française. Il a intégré le centre de secours le 1^{er} juillet 2020.
- **BILLOIR Arthur**, 17 ans, étudiant en baccalauréat professionnel « prévention et sécurité », demeurant à Fontaine-Française. Il a intégré le centre de secours le 1^{er} juillet 2020.
- **LECLERC Morgan**, 32 ans, ouvrier spécialisé dans l'industrie en qualité de soudeur, demeurant à Fontaine-Française. Il est en cours de recrutement et intégrera bientôt le centre de secours.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une longue carrière au sein des sapeurs-pompiers.

Nous en profitons pour vous informer que nous recrutons exclusivement des profils avec une forte disponibilité en journée !!

DE PLUS,

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Côte-d'Or vous invite à vous inscrire sur l'application « STAYING ALIVE » si vous avez validé la formation de sensibilisation aux premiers secours ou titulaire d'un diplôme de secourisme pour sauver des vies...

Une réanimation précoce en attendant les secours permet d'augmenter considérablement les chances de survie !!!

STAYING ALIVE : l'application pour sauver des vies

Vous êtes formé aux gestes de premiers secours et vous acceptez d'être géolocalisé comme volontaire du secours d'urgence ? Vous pouvez sauver une vie en devenant Bon Samaritain avec l'application Staying Alive !

Qui peut s'inscrire comme Bon Samaritain ?
Tout citoyen de plus de 16 ans ayant validé la formation de sensibilisation aux premiers secours ou titulaire d'un diplôme de secourisme.

Comment s'inscrire comme Bon Samaritain ?

1. Télécharger l'application Staying Alive
2. S'inscrire en fournissant la photo de son diplôme ou attestation de secourisme
3. Après validation, les sapeurs-pompiers de la Côte d'Or pourront désormais vous solliciter comme premier intervenant afin de procéder à des gestes de réanimation.

Comment fonctionne Staying Alive ?
Staying Alive géolocalise les défibrillateurs et recense les personnes capables d'agir en tant que premier intervenant pour augmenter les chances de survie des victimes d'arrêt cardiaque.

En cas d'arrêt cardiaque, les sapeurs-pompiers contactent les bons samaritains les plus proches de l'intervention pour prodiguer les gestes de réanimation le plus rapidement possible en attendant l'arrivée des secours.

Disponible sur    



"Album souvenir", Merci à Andrée RAVIER pour ce partage.

HOMMAGE À PHILIPPE MYSSON

Philippe, à l'aube de ton départ, d'une presque année, l'ensemble du conseil municipal tenait à te remercier pour ta chaleureuse collaboration au sein du bulletin communal. La rubrique du « Côté de l'étang », perd son père fondateur. Tes photos, tes textes et ta bonne humeur resteront gravés dans nos mémoires.



A travers ce poème de « Charly Lellouche », nous te souhaitons « tout le plaisir d'un envol en errance, à être migrateur, de la terre en partance »...



Vol d'oiseaux migrants

Vol d'oiseaux migrants

*Une espèce de danse au carrefour des cieux
Et, planant en silence, en leur envol gracieux,
Regardez-les signer, dessiner dans l'espace
Les lignes d'une lettre, un rêve qui s'efface.*

*Venant d'on ne sait où, allant dans un ailleurs,
Ils quittent nos hivers, les oiseaux migrants,
Et crient leur liberté, sans prison ni barrière,
En leurs pépiements d'école buissonnière.*

*Nous, nous ne bougeons pas, au gré de nos saisons,
Eux nous laissent le froid, blottis en nos maisons,
Nous cherchons dans la vie à laisser une trace,
Eux ils vont de l'avant et nous laissent sur place,*

*Mais nous savons qu'un jour, lorsque nous serons morts,
L'âme enfin libérée du poids de notre corps,
Nous saurons le plaisir d'un envol en errance,
À être migrants, de la terre en partance.*

PÔLE SCOLAIRE FRANÇOIS LAUNOY, ANNÉE 2020/2021

Quelle drôle d'année !

Une drôle de fin d'année 2019/2020 et une drôle de nouvelle année scolaire !

Je suis toujours heureuse, en cette première période d'année scolaire, de vous annoncer les différents projets en cours ou qui seront réalisés dans l'année ; mais en ce mois de novembre, tous ont dû être repoussés ou annulés en raison de la crise sanitaire. C'est triste pour l'équipe pédagogique et pour nos élèves. En décembre, notre marché de Noël n'aura pas lieu, ni les ateliers du Père Noël !



Les informations

Le pôle scolaire accueille aujourd'hui 240 élèves répartis en 11 classes : 4 en maternelle et 7 en élémentaire.

L'instruction est maintenant obligatoire, depuis la rentrée 2019, pour tous les élèves de maternelle (article 11 de la loi Pour une école de la confiance du 28 juillet 2019).

Présentation de l'équipe éducative de l'école maternelle

Sandrine Lucchi : toute petite et petite section, Anne Petite-Malfoy : moyenne section/grande section, Eric Voizeux : grande section, Nathalie Leblanc et Chloé Zonca (Mme Zonca assurant ma décharge de direction le jeudi et le vendredi) : moyenne section.

Les ATSEM :

Le matin : Angéline Frébault, Fanny Jorrot et Catherine Gache.

L'après-midi : Karine Richard et Aurélia Schott.

Présentation de l'équipe éducative de l'école élémentaire

Sandrine Rondi : CP, Stéphanie Légère : CP-CE1, Cédric Bourlier : CE1/CE2, Mireille Voizeux: CE2, Delphine Le Strat : CE2/CM1, Aurélie Bonnot : CM1-CM2 et Carine Huguenin : CM2.

Les auxiliaires de vie scolaire de l'école :

Stéphanie Goudé, Odile Eyraud, Edwige Michaud et Jessica Collard, accompagnant des enfants en situation de handicap.

Les projets annulés, en raison du contexte sanitaire

- Cross organisé avec le collège en octobre, dans le cadre de la liaison école-collège.
- L'atelier du Père Noël. Le marché de Noël.
- La visite du Père Noël. En revanche, un petit moment festif sera organisé, pour les élèves, le vendredi 18 décembre, veille des vacances de Noël. Deux petits livres seront distribués aux élèves comme tous les ans.
- Les sorties USEP.

Les projets repoussés, en raison du contexte sanitaire

- Projet cinéma qui doit concerner les élèves des 3 classes de CE1/CE2, CE2 et CE2/CM1.
- La projection des films pour les classes inscrites dans le dispositif «école et cinéma» (celles-ci seront peut-être totalement annulées) : école maternelle.
- Projet de plantation avec l'association « Forestiers du monde » qui concerne les élèves de CM1 et CM2.
- Projet Primavera sur les compétences psycho sociales pour le cycle 3.
- La formation des enseignants ne pourra être poursuivie cette année faute de remplaçants disponibles.
- Les sorties scolaires.

Le contexte sécuritaire, la crise sanitaire laissent une impression amère mais les enseignants font leur maximum pour que les enfants aient une impression de normalité dans les activités qui se déroulent à l'école. Nous espérons retrouver bientôt une école comme celle d'avant le mois de mars 2020 !

Portez-vous bien,

La directrice, **Nathalie Leblanc**

COLLÈGE HENRY BERGER

Madame, Monsieur,

L'année scolaire 2019-2020 a été pour nous tous des plus inhabituelles. Même si nombre de projets ont été repoussés, voire annulés, nous avons pu poursuivre notre mission auprès des collégiens, grâce aux moyens informatiques mis à disposition par le Conseil Départemental. Ce début d'année est bien sûr empreint d'une grande vigilance quant aux écarts qui ont pu se creuser entre les élèves pendant le premier confinement.



Malgré la situation sanitaire, la vie continue, et il y a tout de même du nouveau au collège Henry Berger. Notre plan de mise en accessibilité est à présent achevé, avec notamment la **mise en fonction de l'ascenseur**. Nous n'accueillons pas à ce jour de personne à mobilité réduite, mais cet ajout sera apprécié des élèves qui se retrouvent temporairement en béquilles.

Les salles du collège sont à présent **totalelement rénovées**, grâce au travail des agents du Conseil Départemental. Les **ordinateurs de la salle de technologie ont été renouvelés** (19 postes) et cette année, ce sera le tour de la salle multimédia (16 postes). Enfin, l'année 2021 devrait voir l'arrivée d'une salle destinée aux réunions et conseils de classe.

L'équipe éducative est revenue en septembre avec de nos nombreux projets. Gageons que la situation sanitaire et les récents événements ne sauront mettre à mal cette belle détermination. Bonne année scolaire à tous.

Le principal, **Eric Vadot**



RECOMMANDATIONS POUR LA PÉRIODE DE CHASSE

Chasseurs et promeneurs : comment bien coexister en période de chasse?

« Profitons ensemble de la nature que nous offrent les alentours de Fontaine-Française »



Beaucoup d'activités se pratiquent en forêt : le VTT, la course à pied, la randonnée, la cueillette des champignons, mais surtout **la chasse** pendant une certaine période de l'année !

Dès le 3ème dimanche de septembre et jusqu'à fin février nous entrons dans la **période de la chasse** en battue du grand gibier en forêt. Pour continuer à profiter de nos loisirs en extérieur, nous devons donc connaître et prendre en compte cette activité pratiquée par d'autres usagers.



Contrairement à une croyance bien ancrée, les forêts ne sont accessibles au public que si le propriétaire le tolère, ou mieux l'autorise clairement : **convention de passage, délibération communale...** De même, la cueillette du muguet, des champignons ou la chasse dépendent de la volonté du propriétaire. **Ainsi, le randonneur, le vététiste et le coureur ne sont donc officiellement admis que sur des voies autorisées.**

En Bourgogne, des relations cordiales entre chasseurs et autres sports en forêts ont permis une information que l'on découvre sur le terrain grâce à des panneaux mobiles : **CHASSE EN COURS.**



Par contre, l'information des jours, heures et territoires chassés à priori n'est pas facile à obtenir, sauf si vous connaissez personnellement les présidents de toute société de chasse opérant dans la zone où vous vous trouvez.

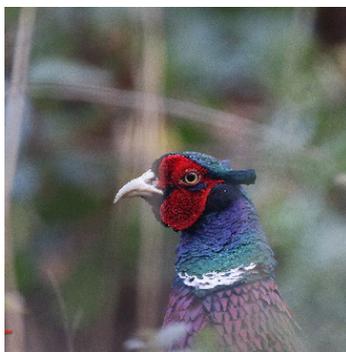
CONDUITE A TENIR TRAVERSANT UNE BATTUE

- Prendre contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours.
- Si vous êtes plusieurs, se regrouper pour traverser ensemble le chemin, sans bruit ni agitation inutile.
- Si vous vous promenez avec votre chien, il faudra l'attacher.
- Eviter le « casse-croûte » au milieu de la battue.
- Apprendre à faire la différence entre situation de chasse et action de chasse, quand les chiens aboient, par exemple. Dans ce cas il vaut mieux s'arrêter et attendre que l'action s'éloigne, ce qui est généralement très rapide.

Un conseil aux randonneurs : « Portez, vous aussi, des couleurs vives, surtout l'hiver par temps de brouillard ! »

LA CHASSE SILENCIEUSE

De plus en plus, nous voyons des pancartes indiquant : **Chasse silencieuse.**



Il s'agit d'une chasse à la carabine, parfois à l'arc ou chasse à l'approche. Les pratiquants de cette chasse individuelle sont très sensibles à la sécurité.

Cette chasse est pratiquée de Juin à Octobre par un chasseur non accompagné de chiens dans des endroits publics ou privés.

Les pancartes "chasse silencieuse" sont souvent complétées par **propriété privée, défense d'entrer, danger-tir à balle**, mieux vaut être prudent et éviter ces zones.

Voilà en quelques lignes comment se comporter, comment s'entendre et surtout comment profiter de nos belles forêts en période de chasse.



N'oubliez pas **la nature n'est pas une poubelle**, ne jetez aucun papier, aucune bouteille...

Notre devoir est de garder **Dame nature** pour nos enfants, nos petits-enfants, afin que la Faune et la Flore continuent à nous émerveiller de jour en jour !!!

LE MONDE D'AVANT

Tout va si vite aujourd'hui que nous vous proposons de vous arrêter, ne serait-ce que le temps d'une lecture, et de poser vos yeux sur le monde d'Avant, simplement pour le regarder.

Si vous vous promenez sur la route de Fontenelle, avez-vous remarqué la présence de ce petit édifice que l'on nomme **la Chapelle de la Motte** ?

A première vue, il nous semble petit, coincé entre des terrains et plutôt mal en point. S'il a été restauré à plusieurs reprises, il ne peut dissimuler son grand âge. Son existence est attestée dès le XV^e siècle et depuis, il n'a eu de cesse d'accompagner les villageois dans leur quotidien, leurs processions et leurs prières.

La simplicité du lieu invite au recueillement.

Une douce quiétude vous envahit lorsque vous regardez le fin clocher, les portes joliment dessinées en accolade et les petites ouvertures. Mais surtout, peu importe vos croyances, approchez-vous et découvrez l'intérieur de la chapelle dont les stigmates du temps émeuvent particulièrement : un autel de couleur blanche et dorée, des statues et des tableaux simples mais élégants, une voûte bleu nuit constellée d'étoiles, des tomettes usées par les pas des fidèles et des chaises portant les noms des familles de Fontaine-Française.

Le charme est désuet mais il est touchant. On en oublierait presque la légende ! Bâtie sur une motte de terre qui abritait un cimetière mérovingien, la chapelle a été édifiée à l'endroit où une statue en bois de la Vierge aurait été découverte. Enfouie sous une touffe d'herbes que les vaches venaient paître, la statue avait été sortie de terre mais chaque jour elle disparaissait de son socle et retournait sous la touffe qui devenait alors de plus en plus belle.

La statue a aujourd'hui disparu et les fidèles ont déserté le lieu qui a perdu de sa superbe. Mais devons-nous pour autant l'abandonner définitivement ? Si la chapelle a su accueillir en son seing et reconforter des générations de Fontenois, elle mérite aujourd'hui qu'à notre tour, nous lui apportions notre soutien et lui redonnions une place dans la communauté.



Le patrimoine local est une richesse qui relie les hommes de manière intemporelle et universelle, et nous devons en prendre conscience. L'avenir ne se construit pas sans le passé.

Le monde d'Avant n'est pas révolu, il est dans nos cœurs, il est notre ADN, alors préservons-le !

Crédit photo : Hervé ROBERT

D'HIER À AUJOURD'HUI

Dans ce bulletin et ceux à venir, nous vous proposons de vous promener dans les rues de notre village et de découvrir l'histoire de nos plaques de rues.

Ces chroniques sont extraites du Terroir « Fontaine-Française - son histoire au fil des rues » dont l'auteure est Catherine Baradel-Vallet, et qui a été édité en 2017 par la Société Historique et Touristique de la région de Fontaine-Française.

Pour inaugurer cette nouvelle rubrique, nous vous invitons à déambuler dans la rue de la Maladière.

Nous vous souhaitons une agréable balade, d'hier à aujourd'hui !



Rue de la Maladière, de la Maladrerie, de la Borde, des Lépreux / Route de Fontaine-Française à Gray / Route de Dijon à Bourbonne-les-Bains / Rue de la Maladière

« L'ancienne rue de la Maladière débutait à la Place (Henri IV) et s'étirait jusqu'à la tour carrée médiévale qui défendait l'accès à l'Est du village. Elle se poursuivait à travers le chemin de la Maladière en direction du lieu d'accueil et d'isolement des malades contagieux, et en particulier des lépreux (aujourd'hui ferme de la Borde), d'où les dénominations également utilisées de « rue de la Maladrerie » ou « rue des Lépreux ». Selon R-E. Gascon, ce lieu de confinement aurait été créé par le seigneur de Fontaine-Française, Guillaume de Vergy, vers 1220. On remarque, sur la carte du finage de 1640, que le site a déjà été transformé en une « simple » grange (exploitation agricole) dépendante du château et qu'un chemin reliant directement celle-ci à la rue de France a été créé. Les chemins passant par la Maladière/Borde menaient également à Saint-Maurice-sur Vingeanne et à Courchamp (aussi bien sur la carte de 1640 que sur le cadastre napoléonien).



En 1756, la partie de la rue de la Maladière, de l'entrée du bourg jusqu'à l'Hôtel de Ville, fut absorbée par la route de Dijon à Gray. Elle retrouva son ancien nom en 1888. Là, pendant un demi-siècle (de 1955 à 2011), se sont dressés les hauts silos en béton de la Coopérative de Céréales de la Vingeanne (puis de la Coopérative Agricole de la Haute-Vingeanne, et enfin de Dijon-Céréales), impressionnants donjons des Temps modernes.

A l'extrémité de la rue se dresse la Maison de Sainte-Elisabeth (anciennement Foyer Cheshire), lieu d'accueil de personnes handicapées, inauguré en 1978 grâce à la générosité de la comtesse Elisabeth de Caumont La Force. Un peu plus loin en direction de Saint-Seine, un petit pont et une fontaine-lavoir des 18^e et 19^e siècles commémorent la bataille qui s'est déroulée en ces lieux en 1595. »

*Avec l'aimable autorisation de Jean-Pierre Bernardet,
Président de la Société Historique et Touristique de la région de
Fontaine-Française.*

LES ASSOCIATIONS

Association G3V

CONSEILS SPORTIFS PENDANT CETTE PÉRIODE DE CONFINEMENT

Si on avait demandé à l'Association G3V, d'écrire un article sur la pratique du sport individuel, nous aurions fait changer l'intitulé pour faire valoir les valeurs de l'Association concernant le sport en collectivité... Et pourtant, en raison de la lutte contre l'épidémie de Coronavirus, c'est devenu aujourd'hui une réalité. Habituellement lieux de convivialité, nous avons dû suspendre tous nos cours en présentiel (adultes puis enfants également).

Aussi, nous réfléchissons avec nos professeurs et la fédération sportive dont nous dépendons, la possibilité de proposer nos cours d'une autre façon. Peut-être pourra-t-on faire des séances en visio, ou bien ajoutera-t-on des cours pendant les vacances lorsque nous ne serons plus confinés.

En attendant, vous pouvez bien sûr retrouver sur internet des conseils pratiques, des informations, des cours, etc.

Pendant la fermeture des locaux de pratiques sportives, nous vous proposons (en toute humilité !) quelques conseils :



En intérieur

Pensez à vous placer dans un environnement sûr et prévoyez un espace libre de 2m² minimum pour éviter tout risque !

- Faire quelques activités qui favorisent l'équilibre. Par exemple, vous pouvez essayer de lever une jambe et tenir au moins 20 secondes. Montez sur la pointe des pieds et recommencez. C'est facile à faire n'importe où et n'importe quand. Vous pouvez rendre l'exercice plus difficile en fermant les yeux.
- Si vous êtes souvent devant un écran (on pense à ceux qui vont télétravailler), pensez à vous en détacher de temps en temps pour vous mettre debout et vous étirer. Utilisez une chaise ou un meuble pour vos étirements. Vous pouvez même regarder la télévision debout !
- Utilisez les escaliers lorsque vous en avez : montées et descentes en variant la vitesse plusieurs fois par jour...
- Vous êtes au téléphone ? Marchez pendant ce temps-là !

Une pratique minimale d'activités physiques dynamiques

1 h/jour pour les enfants et les adolescents

30 mn/jour pour les adultes

Réaliser plusieurs fois par semaine des activités variées qui renforcent les muscles et améliorent la souplesse et l'équilibre



En Extérieur

Profitez des éclaircies pour courir, marcher, vous balader et profiter des couleurs automnales de Dame Nature... dans la limite d'une heure et d'un kilomètre autour de chez vous !

En espérant pouvoir reprendre très rapidement des activités en collectivité !

En attendant, prenez soin de vous et de votre famille.

La G3V

JARDINS & SANTE

Créée, en France, il y a plus de 14 ans en s'inspirant d'un concept britannique, mise en place par le National Gardens Scheme, sur le principe : Visites de jardins = Collecte de fonds reversés à des causes diverses.

Pour «Jardins & Santé», de nombreux propriétaires privés acceptent d'ouvrir leur jardin pour collecter des fonds. C'est un privilège que vous pouvez partager et qui vous donnera l'occasion de faire des découvertes jardinières qui ne sont dans aucun guide.

Rejoignez l'association Jardins et Santé qui poursuit sa mission avec la caution d'un Conseil Scientifique garant des projets qu'elle soutient. *Nous avons besoin de vous, de votre temps et de votre énergie et de votre expérience. Plus nous serons nombreux à faire connaître Jardins & Santé plus nous aurons de chance de faire partager notre idée d'offrir aux personnes atteintes de handicaps cérébraux un environnement plus humain* dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux grâce au jardin et jardinage. Ceci

- Pour aider les équipes régionales,
- Pour en créer de nouvelles,
- Pour nous aider dans les manifestations auxquelles nous participons, etc.

Le Jardin «A la Croisée des Sens» Chez Odile et Jean-Michel Legros
32, rue Henry Berger - 21610 Fontaine Française - Tel 03 80 75 92 95

Ouverture : sur rendez-vous du 01 Mai au 30 Septembre 2021

Plus tard, d'autres dates et heures seront précisées.



Don d'entrée par personne : 3 € au bénéfice de l'association

<< C'est un jardin de saveurs et de savoir, où fleurissent et poussent de concert des plantes compagnes et complices ... Pas de produits phytosanitaires dans ce jardin familial mais un sens de l'observation ainsi qu'une bonne connaissance des plantes et de leurs besoins ont poussé la créatrice de ce jardin à « marier » légumes et fleurs... l'aspect est non seulement charmant mais les plantes poussent et se nourrissent de ces rapprochements... les qualités d'une fleur servant les intérêts d'une autre plante et avec la foi de jardinière qui l'anime, la propriétaire partagera ses astuces et sa science des associations bénéfiques pour assurer la santé du jardin et celle de ses utilisateurs ! >> C'est aussi un jardin plein de nouveautés à découvrir.

Pour la visite du jardin, les enfants doivent être accompagnés. Il s'agit de lieux privés que le propriétaire ouvre exceptionnellement au public. Merci de respecter ce lieu, pas de WC. Merci de votre compréhension et bonne visite.

Martine Claire Pouchain Déléguée régionale.

Ce jardin est refuge de la L P O (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Au regard des événements sanitaires, nul ne sait si l'an prochain les conditions de visite seront les mêmes que cette année : très aléatoires. L'espoir fait vivre. Pour nos aînés(es), continuons d'œuvrer.

Le samedi 17 avril 2021 un troc plants sera organisé, suivi de la visite du jardin pour les participants, selon les conditions sanitaires alors en vigueur.

La Société historique et touristique de la région de Fontaine-Française

2020, on devrait s'en souvenir !

Fin février, après le traditionnel « repas crustacés » de l'avis unanime réussi, l'échéancier bien rempli pour cette année 2020 devait nous permettre de rencontrer et d'échanger avec bon nombre de personnes en toute convivialité à Fontaine-Française et dans les villages alentours.

C'était sans compter avec la pandémie, résultat de cette grande inconnue venue de Chine ou d'ailleurs : la covid-19. De confinement en restrictions diverses tous nos rendez-vous ont été annulés réduisant notre activité pour 2020 à néant ou presque.

Seule, l'exposition « Eclats de temps » sur les peintures murales et vitraux de la région de Fontaine-Française, qui après avoir passé l'hiver au château de Rosières a connu un beau succès les mois d'été à l'abbaye de Bèze où elle a été accueillie.

Oubliés donc en 2020 les voyages grands ou petits, les journées découvertes à Mirebeau, Champlitte-la-Ville, le château du Pailly, les foires et marchés, etc.

Nous serons présents en 2021 là où ces manifestations seront à nouveau programmées.

Il reste que la Société n'oublie pas qu'elle a pour but d'intéresser à l'histoire locale, d'y favoriser le tourisme, et de collaborer à la sauvegarde de tout ce qui s'y rapporte. Nous porterons plus particulièrement cette année nos regards sur les édifices qui nous entourent et essaierons de vous faire partager nos découvertes et émotions à travers notre revue *TERROIR*.



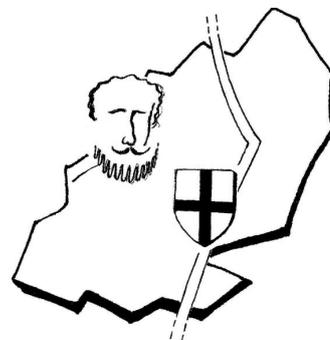
**La Société est ouverte à tous
après s'être acquitté de la cotisation familiale de 10€ pour 2021.**

Enfin si, « ... vous, mes amis, vous pouviez comprendre que la recherche des souvenirs et des beautés touristiques, est plus positive et moins décevante, que toutes les polémiques qui nous environnent actuellement, nous serions entièrement récompensés de nos efforts. » – (Henry BERGER – Editorial TERROIR n° 1 – 1955)

Contacts :

Jean-Pierre BERNARDET – 2, rue de Fontenelle 21610 Fontaine- Française
Dominique BOURGUIGNON – 3, rue du Puits 21610 MORNAY

Société historique et touristique 21610 FONTAINE-FRANÇAISE



NUMEROS UTILES SUR LA COMMUNE DE FONTAINE-FRANCAISE

URGENCES

SAMU	15	Enfance maltraitée	119
Police	17	Violences Femmes Info	3919
Pompiers	18	Gendarmerie (Mirebeau)	03 80 10 08 30
Pharmacie de garde	3237	Centre Hosp Dijon	03 80 29 30 31
CPAM	3646	Centre anti-poison	04 72 11 69 11
Médecin de garde	39 66	SOS Amitié	03 80 67 15 15
Appel Urgence Européen	112	Sida Info Service	0 800 840 800
Disparition d'un enfant	116 000	Info COVID	0 800 130 000

MEDECINE GENERALE

Joyandet-Schouller Claudine	03 80 75 80 18
Schouller Philippe	03 80 75 80 18
Brunet Pascal	03 80 75 93 19

PHARMACIE

Reichenbach	03 80 75 80 16
-------------------	----------------

INFIRMIERES

Bletry Elodie	03 80 75 48 05
Petit Alexandra	03 80 75 48 05
Paquereau Caroline	03 80 75 48 05
Guinot Fabien	03 80 75 48 05

KINESITHEAPEUTES

Arnoux Anthony	03 80 75 52 36
Guérinon Mélanie	03 80 75 52 36
Mas Delphine	03 80 75 52 36
Pitoizet Amélie	03 80 75 52 36

OSTEOPATHE

Guenin Maël	06 73 09 07 13
-------------------	----------------

PSYCHOLOGUE PSYCHOTHERAPEUTE

Moutarde François	06 43 39 30 47
-------------------------	----------------

ORTHOPHONISTE

Sauvageot Emilie	03 80 75 84 45
------------------------	----------------

MAIRIES

Fontaine-Française	03 80 75 81 21
--------------------------	----------------

Ouverture : Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h
et de 13h à 17h, Mercredi de 8h à 17h,
vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h30.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

MIREBELLOIS ET FONTENOIS	03 80 36 53 54
--------------------------------	----------------

MICRO-CRECHE

ECOLIS

Pôle scolaire François Launoy	09 80 75 90 02
Collège Henry Berger	03 80 75 80 32

ASSISTANTE SOCIALE

BIBLIOTHEQUE

OFFICE DU TOURISME

Site internet : www.tourisme-mirebelloisetfontenois.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

.....	03 80 85 56 39
-------	----------------

Ouverture : Du mardi au samedi de 9H à 12H

ONF agent forestier

Secteur de Fontaine-Française	03 80 75 82 45
-------------------------------------	----------------

FOYER SAINTE ELISABETH

.....	03 80 75 82 45
-------	----------------

M-A-P-A

Janvier

1	V	NOUVELEAN	
2	S	BASILE	
3	D	ÉPIPHANIE	
4	L	ODILON	1
5	M	EDOUARD	
6	M	MELAINE	
7	J	RAYMOND	
8	V	LUCIEN	
9	S	ALIX	
10	D	GUILLAUME	
11	L	PAULIN	2
12	M	TATIANA	
13	M	YVETTE	
14	J	NINA	
15	V	RÉMI	
16	S	MARCEL	
17	D	ROSELINE	
18	L	PRISCA	3
19	M	MARIUS	
20	M	SÉBASTIEN	
21	J	AGNÈS	
22	V	VINCENT	
23	S	BARNARD	
24	D	FRANÇOIS DE SALES	
25	L	CONV. ST. PAUL	4
26	M	PAULE	
27	M	ANGÈLE	
28	J	THOMAS D'AQUIN	
29	V	GILDAS	
30	S	MARTINE	
31	D	MARCELLE	

Février

1	L	ÉLIA	5
2	M	PRÉSENTATION	
3	M	BLAISE	
4	J	VÉRONIQUE	
5	V	AGATHE	
6	S	GASTON	
7	D	EUGÈNE	
8	L	JACQUELINE	6
9	M	APOLLINE	
10	M	ARNAUD	
11	J	N.-D. LOURDES	
12	V	FÉLIX	
13	S	BÉATRICE	
14	D	VALENTIN	
15	L	CLAUDE	7
16	M	MARDI-GRAS	
17	M	ALEXIS	
18	J	BERNADETTE	
19	V	GABIN	
20	S	JAIMÉE	
21	D	DAMIEN	
22	L	ISABELLE	8
23	M	LAZARE	
24	M	MODESTE	
25	J	ROMÉO	
26	V	NESTOR	
27	S	HONORINE	
28	D	ROMAIN	

VACANCES SCOLAIRES
 ZONE A | ZONE B | ZONE C

Mars

1	L	AUBIN	9
2	M	CHARLES LE BON	
3	M	GUÉNOËL	
4	J	CASIMIR	
5	V	OLVIA	
6	S	COLETTE	
7	D	FÊTE DES GRAND-MÈRES	
8	L	JEAN DE DIEU	10
9	M	FRANÇOISE	
10	M	VIVVEN	
11	J	ROSINE	
12	V	JUSTINE	
13	S	RODRIGUE	
14	D	MATHILDE	
15	L	LOUISE	11
16	M	BÉNÉDICTE	
17	M	PATRICE	
18	J	CYRILLE	
19	V	JOSEPH	
20	S	HERBERT	
21	D	CLÉMENTINE	
22	L	LÉA	12
23	M	VICTORIN	
24	M	CATHERINE DE SUÈDE	
25	J	ANNONCIATION	
26	V	JARISSA	
27	S	HABIB	
28	D	FRAMAUX	
29	L	GWYLADYS	13
30	M	AMÉDÉE	
31	M	BENJAMIN	

Avril

1	J	HUGUES	
2	V	SANDRINE	
3	S	RICHARD	
4	D	PÂQUES	
5	L	L. DE PÂQUES	14
6	M	MARCELLIN	
7	M	JEAN-BAPTISTE DE LA SAÛLE	
8	J	JULIE	
9	V	GAUTIER	
10	S	FULBERT	
11	D	STANISLAS	
12	L	JULES	15
13	M	IDA	
14	M	MAXIME	
15	J	PATERNE	
16	V	BENOÎT-JOSEPH	
17	S	ANICET	
18	D	PARFAIT	
19	L	EMMA	16
20	M	OËTTE	
21	M	AENSELME	
22	J	ALEXANDRE	
23	V	GEORGES	
24	S	FIDÈLE	
25	D	MARC	
26	L	ALDA	17
27	M	ZITA	
28	M	VALÉRIE	
29	J	CATH. DE SIENNE	
30	V	ROBERT	

Mai

1	S	FÊTE DU TRAVAIL	
2	D	BORIS	
3	L	PHIL. JACQUES	18
4	M	SYLVAIN	
5	M	JUDITH	
6	J	PRUDENCE	
7	V	GISÈLE	
8	S	VICTOIRE 1945	
9	D	PACÔME	
10	L	SOLANGE	19
11	M	ESTELLE	
12	M	ACHILLE	
13	J	ASCENSION	
14	V	MATHIAS	
15	S	DENISE	
16	D	HONORÉ	
17	L	PASCAL	20
18	M	ÉRIC	
19	M	YVES	
20	J	BERNARDIN	
21	V	CONSTANTIN	
22	S	ÉMILE	
23	D	PENTECÔTE	
24	L	L. DE PENTECÔTE	21
25	M	SOPHIE	
26	M	BÉRENGER	
27	J	AUGUSTIN	
28	V	GERMAIN	
29	S	AYMAR	
30	D	FÊTE DES MÈRES	
31	L	VISITATION	22

Juin

1	M	JUSTIN	
2	M	BLANDINE	
3	J	KÉVIN	
4	V	CLOTILDE	
5	M	IGOR	
6	S	NORBERT	
7	L	GILBERT	23
8	M	MÉDARD	
9	M	DIANE	
10	J	LANDRY	
11	V	BARNABÉ	
12	S	GUY	
13	D	ANTOINE DE P.	
14	L	ÉLISÉE	24
15	M	GERMAINE	
16	M	J-FANÇOIS RÉGIS	
17	J	HERVÉ	
18	V	LÉONCE	
19	S	ROMUALD	
20	D	FÊTE DES PÈRES	
21	V	RODOLPHE	25
22	M	ALBAN	
23	M	AUDREY	
24	J	JEAN-BAPTISTE	
25	V	PROSPER	
26	S	ANTHELMIE	
27	D	FERNAND	
28	L	IRÈNÉE	26
29	M	PIERRE, PAUL	
30	M	MARTIAL	

2021

Juillet

1	J	THÉRY	
2	V	MARTININ	
3	S	THOMAS	
4	D	FLORENT	
5	L	ANTOINE	27
6	M	MARIETTE	
7	M	RAOUL	
8	J	THIBAUT	
9	V	AMANDINE	
10	S	ULRICH	
11	D	BENOÎT	
12	L	OLIVIER	28
13	M	HENRI, JOËL	
14	M	FÊTE NATIONALE	
15	J	DONALD	
16	V	N.-D. MT-CARME	
17	S	CHARLOTTE	
18	D	FRÉDÉRIC	
19	L	ARSÈNE	29
20	M	MARINA	
21	M	VICTOR	
22	J	MARIE-MADELEINE	
23	V	BRIGITTE	
24	S	CHRISTINE	
25	D	JACQUES	
26	L	ANNE, JOACHIM	30
27	M	NATHALIE	
28	M	SAMSON	
29	J	MARTE	
30	V	JULIETTE	
31	S	IGNACE DE LOYOLA	

Août

1	D	ALPHONSE	
2	L	JULIEN-EYAL	31
3	M	LYDIE	
4	M	J.-M. VIANNEY	
5	J	ABEL	
6	V	TRANSFIGURATION	
7	S	GAËTAN	
8	D	DOMINIQUE	
9	L	AMOUR	32
10	M	LAURENT	
11	M	CLAIRE	
12	J	CLARISSE	
13	V	HIPOLYTE	
14	S	EVARD	
15	D	JASSOPIRON	
16	L	ARMEL	33
17	M	HYACINTHE	
18	M	HÉLÈNE	
19	J	JEAN EUIDES	
20	V	BERNARD	
21	S	CHRISTOPHE	
22	D	FABRICE	
23	L	ROSE DE LIMA	34
24	M	BARTHÉLÉMY	
25	M	LOUIS	
26	J	NATACHA	
27	V	MONIQUE	
28	S	AUGUSTIN	
29	D	SABINE	
30	L	FIACRE	35
31	M	ARISTIDE	

Septembre

1	M	GILLES	
2	J	INGRID	
3	V	GRÉGOIRE	
4	S	ROSALIE	
5	D	RAÏSSA	
6	L	BERTRAND	36
7	M	REINE	
8	M	ADRIEN	
9	J	ALAIN	
10	V	INÈS	
11	S	ADELPHÉ	
12	D	ARCOLINAIRE	
13	L	AIMÉ	37
14	M	MATERNE	
15	M	ROLAND	
16	J	ÉDITH	
17	V	RENAUD	
18	S	INADÈGE	
19	D	ÉMILIE	
20	L	DAVY	38
21	M	MATTHIEU	
22	M	MAURICE	
23	J	CONSTANT	
24	V	THÉCLE	
25	S	HERMANN	
26	D	CÔME, DAMIEN	
27	L	VINCENT DE PAUL	39
28	M	VENCESLAS	
29	M	MICHEL	
30	J	JÉRÔME	

Octobre

1	V	THERÈSE	
2	S	LÉGER	
3	D	GÉRARD	
4	L	FRANÇOIS D'ASSISE	40
5	M	FLEUR	
6	M	BRUNO	
7	J	SERGE	
8	V	PÉLAGIE	
9	S	DENIS	
10	D	GHISLAIN	
11	L	FIRMIN	41
12	M	WILFRIED	
13	M	GÉRAUD	
14	J	JUSTE	
15	V	AURÉLIE	
16	S	EDWIGE	
17	D	BAUDOIN	
18	L	LUC	42
19	M	RENÉ	
20	M	ADELINE	
21	J	CÉLINE	
22	V	ÉLODIE	
23	S	JEAN DE CARISTRAN	
24	D	FLORENTIN	
25	L	CRÉPIN	43
26	M	DIMITRI	
27	M	ÉMELINE	
28	J	SIMON, JUDE	
29	V	NARCISSE	
30	S	BIENVENUE	
31	D	QUENTIN	

Novembre

1	L	TOULSAINT	44
2	M	DÉFUNTS	
3	M	HUBERT	
4	J	CHARLES	
5	V	SYLVIE	
6	S	BERTILLE	
7	D	CARINE	
8	L	GEOFFROY	45
9	M	THÉODORE	
10	M	LÉON	
11	J	ARMISTICE 1918	
12	V	CHRISTIAN	
13	S	BRICE	
14	D	SIDOINE	
15	L	ALBERT	46
16	M	MARGUERITE	
17	M	ÉUSABETH	
18	J	AUDE	
19	V	TANGUY	
20	S	EDMOND	
21	D	DIMITRI	
22	L	CÉCILE	47
23	M	JEAN DE CARISTRAN	
24	M	FLORA	
25	J	CATHERINE	
26	V	DELPHINE	
27	S	SÉVERIN	
28	D	AVENT	
29	L	SATURNIN	48
30	M	ANDRÉ	

Décembre

1	M	FLORENCE	
2	J	YVIANE	
3	V	FRANÇOIS-XAVIER	
4	S	BARBARA	
5	D	GÉRALD	
6	L	NICOLAS	49
7	M	AMBROISE	
8	M	ELFRED	
9	J	PIERRE FOURIER	
10	V	ROMARIC	
11	S	DANIEL	
12	D	CORENTIN	
13	L	LUCIE	50
14	M	ODILE	
15	M	NINON	
16	J	ALICE	
17	V	JUDICAËL, GAËL	
18	S	GATIEN	
19	D	URBAIN	
20	L	THÉOPHILE	51
21	M	PIERRE CANISIUS	
22	M	FRANÇOISE-XAVIÈRE	
23	J	ARMAND	
24	V	ADELÈ	
25	S	NICÉL	
26	D	ÉTÉENNE	
27	L	JEAN	52
28	M	INNOCENT, GASPARD	
29	M	DAVID	
30	J	ROGER	
31	V	SYLVESTRE	

VACANCES SCOLAIRES
 ZONE A | ZONE B | ZONE C